

COMMUNE DE CAUBIOS-LOOS

- 64 230 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Bernard LAYRE, Maire.

Étaient présents : Mmes BELTRAN Sabine, LALANDE Ludivine, ARNAUDET Virginie, , DESCHASEAUX Brigitte, GIRAUD Hélène, LAFOURCADE Marie-Hélène M. LAYRE Bernard, BRUNET Gilles, LEAL Agostinho, EMPEYROU-ARRUHAT François, JOUBERT Patrick,

Absents excusés : Mme CAMLONG Sabine, M. LESQUIBE Sébastien

Absents : M. CASTAING Éric, PÉRÉ Fabien

Secrétaire de Séance : Mme Hélène GIRAUD

Délibération autorisant le Maire à conclure une convention avec l'APGL

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de la couverture de l'église.

Il propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DECIDE de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture de l'église conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Bernard LAYRE

